

- [Accueil](#)
- [Mission](#)
- [Nos services](#)
- [Contactez-nous](#)



Appuie les groupes qui luttent pour protéger leur territoire

- [Archives juridiques](#)
- [Autres Causes](#)
- [démocratie et éolien](#)
- [économie](#)
- [Éolien](#)
- [Événements](#)
- [Gaz de schiste](#)

« [MOBILISATION CITOYENNE pour la défense du territoire Québécois au Massif du Sud](#)
[Santé Québec suggère aussi de nouvelles études d'impact des éoliennes](#) »

Une quarantaine de médecins pressent le gouvernement du Québec de cesser l'implantation d'éoliennes industrielles en milieu habité

Cet article à été publié par [terrecitoyenne](#) Mercredi, 9 février, 2011

Victoriaville, le 8 février 2011 – À la lumière de récentes études, plus de 40 médecins du Centre-du-Québec pressent le Gouvernement du Québec d'éviter d'installer des éoliennes industrielles pouvant atteindre une hauteur de 400 pieds en milieu habité. Ils en viennent à la conclusion que les risques potentiels pour la santé des riverains sont réels et que l'insuffisance actuelle d'étude sur le sujet ne permet pas d'établir, avec certitude, une distance séparatrice sécuritaire pour la santé de ceux-ci. C'est donc en s'appuyant de la loi sur le développement durable et particulièrement sur le principe de précaution que les médecins formulent leur demande.

Cette pétition a été lancée par Terre citoyenne et son contenu est disponible sur son site internet (www.terrecitoyenne.qc.ca). Les médecins signataires actuels œuvrent principalement dans la MRC d'Arthabaska et la MRC de l'Érable. Ce regroupement s'est assuré de présenter aux médecins signataires des études récentes au sujet des impacts des sons et des infrasons sur la santé et la qualité de vie des gens vivant à proximité d'éoliennes industrielles comme on veut en installer un peu partout au Québec.

Dans la MRC de L'Érable où un projet d'implantation de 50 éoliennes est à l'étude, l'Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec a recommandé une distance minimale de 800 à 1000 mètres entre les éoliennes et les résidences. Pourtant la localisation de plusieurs éoliennes ne rencontre pas cette recommandation.

Bien qu'on installe des éoliennes en milieu habité depuis plusieurs années au Québec, nous ne disposons toujours pas de normes rigoureusement étudiées qui permettraient de dicter des règles claires sur ce qu'est une norme acceptable de bruit, spécifique aux bruits éolien, (sons, infrasons et vibrations) et sur la façon de faire les études de propagation des sons selon la région où un projet est envisagé.

Plusieurs études récentes américaines, européennes et australiennes relèvent une série de symptômes apparaissant chez des personnes vivant à moins de 2 km d'éoliennes industrielles : le syndrome éolien (stress, irritabilité, maux de tête, étourdissement, trouble du sommeil, déficit d'attention et de mémoire, acouphènes, fatigue et démotivation) est maintenant reconnu par la communauté scientifique. Les impacts psycho-sociaux, apportés par les projets éoliens en milieu habité, sont aussi la cause de plusieurs effets négatifs sur la santé et la qualité de vie des personnes

Parmi les signataires, Linda Bernier, médecin spécialiste en oto-rhino-laryngologie de Victoriaville s'est aussi penchée sur des études récentes et conclut : « Il n'y a aucun doute dans mon esprit que les effets néfastes décrits existent réellement... Il faudra beaucoup de mobilisation des différents groupes ainsi que des cliniciens et des fondamentalistes afin de faire avancer les recherches... ».

La situation actuelle impose donc au gouvernement du Québec de lancer ces études d'autant qu'il peut réorienter le développement là où se situe le plus grand potentiel éolien au Québec, au nord du fleuve, soit en région non habitée.

Pétition pour la santé : Éoliennes industrielles en milieu habité (signée par 40 médecins au 8 février 2011)

Le gouvernement du Québec, dans son plan de développement énergétique, inclut la mise en place d'une multitude d'éoliennes industrielles en milieu habité au Québec.

Pourtant, de plus en plus de recherches scientifiques identifient des impacts négatifs pour la santé et pour la qualité de vie des personnes vivant en bordure d'éoliennes industrielles.

Attendu qu'aucune mesure d'évaluation et de contrôle n'est actuellement appliquée au sujet du niveau d'acceptabilité sociale et au niveau des impacts psychosociaux inhérents à de tels projets industriels éoliens;

Attendu que l'unité de mesure actuellement utilisée au Québec pour les études d'impacts (note d'instruction 98-01 du MDDEP) est reconnue par la direction de santé publique et le MDDEP comme étant inadéquate pour évaluer les types de sons spécifiques émis par les éoliennes industrielles et, conséquemment, leurs nuisances réelles pour les personnes;

Attendu que, de plus en plus, la recherche actuelle confirme l'évidence de plusieurs autres impacts négatifs sur la santé et sur la qualité de vie des personnes vivant en bordure des éoliennes industrielles;

Attendu que beaucoup d'inconnus demeurent et que beaucoup de recherches restent à faire afin de mieux préciser l'étendue de ces impacts et de leurs conséquences réelles en raison plus particulièrement des sons et des infrasons produits;

Attendu que de plus en plus de chercheurs(es), après études, recommandent une distance séparatrice minimale de 2 km entre une éolienne industrielle et toute résidence afin de diminuer les risques pour la santé des personnes. D'ailleurs, ce critère est de plus en plus pris en considération ailleurs dans le monde;

IMP

Nous, les médecins sous signés, considérant les risques évoqués à ce jour et les effets négatifs potentiels des éoliennes industrielles sur la santé des êtres humains vivant à proximité, demandons au gouvernement du Québec de cesser tout projet, en devenir ou en installation d'éoliennes industrielles en milieu habité et ce, jusqu'à ce que la recherche soit assez avancée pour permettre à nos instances de santé publique d'établir, hors de tout doute, la distance sécuritaire devant séparer une telle éolienne d'un domicile, Cela dans le respect des principes de la loi sur le développement durable du Québec (L.R.Q.c.d_8.1.1) et particulièrement du principe de « Précaution »

[Partager/Marquer](#)

Tags: [Éoliennes](#), [santé](#), [Terre citoyenne](#)

Category: [Autres Causes](#), [Terre citoyenne commente](#), [médecins](#), [Éolien](#)

Vous pouvez suivre les réponses a cet article via [RSS](#).

Both comments and trackbacks are currently closed.

Comments are closed.

• [Rechercher](#)

• Articles récents

- [Deux acousticiens sont victimes du syndrome éolien dans le Maine](#)
- [LES ÉOLIENNES INDUSTRIELLES : RISQUES AVÉRÉS POUR LA SANTÉ ET INCURIE DU GOUVERNEMENT](#)
- [Énergie éolienne : des pertes de \\$2,5 milliards pour les dix prochaines années](#)
- [Une pétition citoyenne pour la santé : signez](#)
- [Santé Québec suggère aussi de nouvelles études d'impact des éoliennes](#)

• Catégories

- [Archives juridiques](#) (1)
- [Autres Causes](#) (3)
- [démocratie et éolien](#) (4)
- [économie](#) (1)
- [Éolien](#) (12)
- [Événements](#) (1)
- [Gaz de schiste](#) (5)
- [Huron-Wendat](#) (1)
- [Impact économique](#) (1)
- [impasse](#) (2)
- [Massif du Sud](#) (1)
- [médecins](#) (3)
- [Non Classé](#) (1)
- [Pétrole](#) (1)
- [Protection du Territoire](#) (3)
- [rentabilité des éoliennes](#) (2)
- [Santé](#) (5)
- [Terre citoyenne commente](#) (11)
- [Uranium](#) (1)

• Pour protéger les régions

- [\(Autoroute 73\) Les partisans du tracé Ouest](#)
- [\(Éolien\) R.D.D.A.](#)
- [Éolien: Le Vent Tourne \(Montérégie Qc\)](#)

• Terre Citoyenne aussi

- [Sur Facebook](#)
- [Sur Twitter](#)
- [Sur Youtube](#)

Abonnez-vous!

Abonnez vous à Terre Citoyenne pour vous tenir au courant de l'actualité la plus récente par courriel

Name:

E-Mail Address:

Powered by [WP Responder](#)



ATTRACTA SEO 2011-04-28

Terre Citoyenne powered by [WordPress](#) | [Entries \(RSS\)](#) and [Comments \(RSS\)](#)

ATTRACTA SEO 2011-04-28



Lonelytree theme by [Gauson Design](#)